

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1255

16 juin 2010

SOMMAIRE

Artesan S.à r.l.	60233	Orsay Invest S.A.	60224
Batex S.A.	60213	Parcom Ulysses 1 S.à r.l.	60224
Return Holding S.à r.l.	60204	Prosperity S.A. SICAR	60198
Colruyt Luxembourg S.A.	60213	QLux Aviation S.à r.l.	60194
Compagnie Européenne de Bureautique S.A.	60237	Rolling Hills S.à r.l.	60207
Cristal Green S.à r.l.	60218	Sacramento S.à r.l.	60236
Diamond Holding S.A.	60240	Sal. Oppenheim jr. & Cie KGaA	60224
Emerald First Layer "G" S.A.	60235	Schrader Investments Luxembourg S.à r.l.	60229
Eni Algeria Limited	60198	Simap Finance S.A.	60202
Eni Pakistan (M) Limited	60225	Skuuup S. à r. l.	60204
Eni South China Sea Limited	60214	Société Immobilière Financière et de Par- ticipations S.A.	60206
Everlux Maritima S.A.	60221	SOGEROUTE, société générale de génie civil	60238
Feeric Investment S.A.	60206	Sothic Capital European Opportunities Loan Fund S.à r.l.	60204
First LHF Holding S.à r.l.	60229	Symbio S.à r.l.	60222
Furet S.A.	60221	Tailored Service Holding S.A.	60223
Gekoq S.A.	60221	Tomkins American Investments S.à r.l. ..	60232
H.I.G. Europe - France III S.à r.l.	60238	Tomkins Automotive Company S.à r.l. ...	60232
H.I.G. Luxembourg Holdings Three S.à r.l.	60238	Tomkins Engineering S.à r.l.	60235
ING PFCE Poland II S.à r.l.	60202	Tomkins Holdings Luxembourg S.à r.l. ...	60235
Innova RS Holding S.à r.l.	60222	Tomkins Investments Company S.à r.l. ..	60236
Insight-Studio M III S.à r.l.	60218	Tomkins Overseas Financing S.à r.l.	60232
Koremar	60222	Tomkins Overseas Funding S.à r.l.	60236
Lemar S.A.	60222	Tridelta Heal Beteiligungsgesellschaft S.A.	60224
Losad Participation S.A.	60223		
Maitland Trust (Luxembourg) S.A.	60196		
Medor S.A.	60223		
MRC Development Company S.à r.l.	60223		

QLux Aviation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 138.693.

In the year two thousand ten, on the twenty-ninth of April.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

"QAV Cayman Holdings, Ltd.", an exempted company incorporated with limited liability under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies in the Cayman Islands under number WK-205989.

here represented by David Saigne, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "QLux Aviation S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 138.693, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 7 May 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1463 on June 13, 2008. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, on 18 February 2010, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 654 on March 27, 2010.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of forty-six thousand five hundred and seventy-five US Dollars (USD 46,575.-) so as to raise it from its present amount of one hundred fifty one thousand two hundred US Dollars (USD 151,200.-) up to one hundred ninety-seven thousand seven hundred and seventy-five US Dollars (USD 197,775.-) by the issue of forty-six thousand five hundred and seventy- (46,575) shares, having a par value of one US Dollars (USD 1.-) each and having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Liberation

The forty-six thousand five hundred and seventy-five (46,575) new shares have been subscribed by "QAV Cayman Holdings, Ltd.", prenamed, fully paid up by a contribution in cash.

The total contribution of two hundred and thirty-two thousand eight hundred and seventy-five US Dollars (USD 232,875.-) will be allocated as follows: (i) forty-six thousand five hundred and seventy-five US Dollars (USD 46,575.-) to the share capital of the Company, (ii) one hundred eighty-one thousand six hundred and forty-two US Dollars (USD 181,642.-) to the share premium account of the Company and (iii) four thousand six hundred and fifty-eight US Dollars (USD 4,658.-) to the legal reserve of the Company.

The proof that the amount of two hundred and thirty-two thousand eight hundred and seventy-five US Dollars (USD 232,875.-) paid up in cash is at the disposal of the Company has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolutions, Article 5.1 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

Art. 5.1. "The corporate capital is fixed at one hundred ninety-seven thousand seven hundred and seventy-five US Dollars (USD 197,775.-) represented one hundred ninety-seven thousand seven hundred and seventy-five (197,775.-) shares with a par value of one US Dollars (USD 1.-) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 2,000.-

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

«QAV Cayman Holdings, Ltd.», une exempted company incorporated with limited liability selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Cayman Islands, enregistrée auprès du Registrar of companies in the Cayman Islands sous le numéro WK-205989,

ici représentée par David Saigne, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «QLux Aviation S.à r.l.» (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon un acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 mai 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1463 du 13 juin 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 février 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 654 du 27 mars 2010.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quarante-six mille cinq cent soixante-quinze US Dollars (USD 46.575,-), afin de le porter de son montant actuel de cent cinquante un mille deux cents US Dollars (USD 151.200,-) jusqu'à cent quatre-vingt-dix-sept mille sept cent soixante-quinze US Dollars (USD 197.775,-) par l'émission de quarante-six mille cinq cent soixante-quinze (46.575) parts sociales, chacune d'une valeur nominale de un US Dollar (USD 1,-) et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Les quarante-six mille cinq cent soixante-quinze (46.575) nouvelles parts sociales sont souscrites par «QAV Cayman Holdings, Ltd.», prénommée, entièrement libérées par un apport en espèces.

L'apport total d'un montant global de deux cent trente deux mille huit cent soixante quinze US Dollars (USD 232.875,-) sera alloué tel qu'il suit: (i) quarante-six mille cinq cent soixante-quinze US Dollars (USD 46.575) au capital social de la Société, (ii) cent quatre-vingt-un mille six cent quarante-deux US Dollars (USD 181.642,-) au compte de prime d'émission de la Société et (iii) quatre mille six cent cinquante huit US Dollars (USD 4.658,-) à la réserve légale de la Société.

La preuve que le montant de deux cent trente deux mille huit cent soixante quinze US Dollars (USD 232.875,-) libéré en numéraire est à la disposition de la Société a été apportée au notaire soussigné.

Seconde résolution

Suite à cette augmentation de capital, l'article 5.1 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de cent quatre-vingt-dix-sept mille sept cent soixante-quinze US Dollars (USD 197.775,-) représenté par cent quatre-vingt-dix-sept mille sept cent soixante-quinze (197.775) parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune (les «Parts Sociales»). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».)»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à EUR 2.000.-

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. SAIGNE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 mai 2010. Relation: LAC/2010/19764. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 mai 2010.

Référence de publication: 2010057646/116.

(100072167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Maitland Trust (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 66.006.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand ten, on the twenty-eighth day of April.

Before Us Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

PALLISTER HOLDINGS LIMITED, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at 9, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, and being registered under number 325948,

here represented by Mr Abdelrahime Benmoussa, private employee, professionally residing at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg on 28 April 2010.

The prenamed proxy, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which he acts, has requested the notary to enact the following declarations and statements:

1. That "MAITLAND TRUST (LUXEMBOURG) S.A." ("the Company"), with its registered office in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 66006, has been incorporated under the name INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A. according to a notarial deed dated August 12th, 1998, which deed has been published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 805. dated 4 November 1998.

The articles have been lastly amended pursuant to a notary deed dated April 10th, 2008, which deed has been published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1351, dated June 3, 2008.

2. That the issued share capital of the Company is set at thirty thousand nine hundred and eighty six euro and sixty-nine cent (EUR 30,986.69), represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares without nominal value, entirely paid in.

3. PALLISTER HOLDINGS LIMITED, prenamed, has successively become the owner of all the issued shares of the Company.

4. PALLISTER HOLDINGS LIMITED, prenamed, approves the dissolution accounts dated 26th April 2010 within the context of the dissolution.

5. That in its quality of sole shareholder of the Company, PALLISTER HOLDINGS LIMITED hereby expressly states to proceed to the dissolution and the liquidation of the Company.

6. That PALLISTER HOLDINGS LIMITED, acting in his capacity of liquidator of the Company, moreover states to take over, on its own account, all the assets and liabilities, whether known or unknown, of the company "MAITLAND TRUST (LUXEMBOURG) S.A." and that it will undertake under its own liability any steps which are required to fulfil said commitments taken by itself in relation with the assets and liabilities of the Company.

7. That full and entire discharge is granted to the directors as well as to the statutory auditor of the Company for the execution of their mandates until the dissolution.

8. That the books and corporate documents relating to the Company will stay deposited at the registered office, where they will be kept in custody during a period of five years.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing entity and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surnames, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-huit avril.

Par-devant Nous, Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

PALLISTER HOLDINGS LIMITED, une société constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au 9 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, immatriculée sous le numéro 325948,

ici représentée par Monsieur Abdelrahime Benmoussa, employé privé, avec adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 28 avril 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant des dites qualités, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme "MAITLAND TRUST (LUXEMBOURG) S.A." ("la Société"), établie et ayant son siège social à 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 66006, a été constituée suivant acte notarié du 12 août 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 805, le 4 novembre 1998.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu par un acte notarié du 10 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1351 du 3 juin 2008.

2. Que le capital social souscrit de la Société est de trente mille neuf cent quatre vingt six euros et soixante neuf cents (EUR 30.986,69) représenté par mille deux cents cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

3. Que PALLISTER HOLDINGS LIMITED, prénommée, est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions émises par la Société.

4. PALLISTER HOLDINGS LIMITED, prénommée, approuve les comptes de liquidation dates du 26 avril 2010 dans le contexte de la dissolution.

5. Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, PALLISTER HOLDINGS LIMITED déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la Société.

6. Que PALLISTER HOLDINGS LIMITED, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare en outre prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de la société "MAITLAND TRUST (LUXEMBOURG) S.A.", et qu'elle entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour remplir les obligations qu'elle a ainsi contractées en relation avec les actifs et passifs de la Société.

7. Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice des leurs mandats jusqu'au moment de la dissolution.

8. Que les livres et documents sociaux de la société dissoute seront déposés au siège social où ils seront conservés pendant cinq années.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: Abdelrahime Benmoussa, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 avril 2010. LAC/2010/19114. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2010.

Référence de publication: 2010063842/100.

(100062480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

Prosperity S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 125.100.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2010057996/14.

(100072390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Eni Algeria Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 12.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 85.540.

In the year two thousand ten, on the fifteenth day of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of ENI Algeria Limited, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 85.540 (the Company). The Company has been incorporated on December 27, 2001 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations n° 668 dated April 30, 2002. The articles of association have been amended for the last time on November 13, 2003, pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations n° 1374 dated December 30, 2003.

There appeared:

ENI Oil Holdings B.V., a company organised and existing under the laws of The Netherlands, with its registered office at Strawinskylaan 1725, 1077 XX Amsterdam, The Netherlands, registered with the chamber of commerce of Amsterdam under number 34108494 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Armony Allamanno, Maître en Droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on April 9, 2010,

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
 1. Amendment of article 3 of the articles of association of the Company (the Articles).
 2. Amendment of article 23 of the Articles
 3. Amendment of article 36 of the Articles
 4. Amendment of article 42 of the Articles.
 5. Amendment of article 43 of the Articles.
 6. Amendment of article 45 of the Articles.
 7. Amendment of article 49 of the Articles.
 8. Miscellaneous.
- III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 3 of the Articles so that it reads henceforth as follows:

"Name

3. The Company's name is Eni Algeria Limited.

The Company's name may also be written either (a) in capital letters or (b) in lower case letters."

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 23 of the Articles so that it reads henceforth as follows:

"23. The Chairman of the Board and/or any Manager may call General Meetings of Shareholders and, on the requisition of the Shareholders pursuant to the provisions of the Act, shall forthwith proceed to convene an Extraordinary General Meeting for a date not later than seven weeks after receipt of the requisition."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 36 paragraph 3 of the Articles and to add a paragraph 4 so that it reads henceforth as follows:

"The Managers shall hold office for a term of three financial years and their mandate shall expire at the Annual General Meeting of Shareholders approving the Financial Statements of the third financial year provided that the Board shall remain in office in all events until the appointment of the new Board is effective. Managers may be re-elected.

In the event a Manager resigns or is removed during his term of office and a new Manager is appointed in his place, the term of office of the newly appointed Manager shall expire at the moment in time the term of office of his predecessor should have ended."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 42 of the Articles so that it reads henceforth as follows:

"Delegation of managers' powers

42. The Board shall have the power to represent the Company.

The Board of Managers shall appoint one of its members as Chairman of the Board. The Board may at any time remove him from that office. The Chairman shall preside the Board of Managers meeting. If he is not present in Luxembourg or if he is not present within fifteen minutes after the time appointed for the meeting, the Managers present may appoint one of their members to be Chairman of that meeting.

The Board may grant one or more of its members a general or limited power to represent the Company. Such members (if any) may have the title under the articles of association of "Managing Member".

The Board may also delegate to any Manager or any other executive officer powers as it may consider desirable to be exercised by him. Any such delegation may be made subject to any conditions the Board may impose, and may be revoked or altered by the Board.

The Board of Managers may, by power of attorney or otherwise, appoint any person to be the Agent of the Company for such purposes and on such conditions as they determine, including authority for the Agent to delegate all or any of his powers."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to add a new paragraph to article 43 of the Articles so that it reads henceforth as follows:

"Appointment and removal of managers

43. A Manager may be appointed and removed from office at any time (ad nutum) by a resolution of the sole Shareholder or pursuant to a resolution of the General Meeting of Shareholders.

In the event the majority of Managers resigns from office, the term of office of the entire Board shall expire and a General Meeting of Shareholders shall be promptly convened to appoint a new Board."

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 45 paragraph 3 of the Articles so that it reads henceforth as follows:

"The Board of Managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of the Chairman by notice, at the place indicated in the convening notice. It shall meet in the Company's registered office or elsewhere in the European Union."

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 49 of the Articles so that it reads henceforth as follows:

"49. The Annual General Meeting of Shareholders shall appoint a chartered accountant or an equivalent expert as auditor to examine the annual accounts and report, prepared by the Board in accordance with the provisions of the Act. The appointment of the auditor may be revoked at any time by the General Meeting of Shareholders. The auditor shall report on his examination to the Board and to the General Meeting of Shareholders and shall issue a certificate containing the results thereof."

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,300.- (one thousand three hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quinzième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de ENI Algeria Limited, une société à responsabilité limitée luxembourgeoise avec siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.540 (la Société). La Société a été constituée le 27 décembre 2001 suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 668 du 30 avril 2002. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 13 novembre 2003 par un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1374 du 30 décembre 2003.

A comparu:

ENI Oil Holdings B.V., une société organisée et régie par le droit des Pays-Bas, ayant son siège social à Strawinskylaan 1725, 1077 XX Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès de la chambre de commerce d'Amsterdam sous le numéro 34108494 (l'Associé Unique),

ici représentée par Armony Allamanno, Maître en Droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 avril 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui auprès de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Modification de l'article 3 des statuts de la Société (les Statuts).
2. Modification de l'article 23 des Statuts.
3. Modification de l'article 36 des Statuts.
4. Modification de l'article 42 des Statuts.
5. Modification de l'article 43 des Statuts.
6. Modification de l'article 45 des Statuts.
7. Modification de l'article 49 des Statuts.
8. Divers.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 3 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"Nom

3. Le nom de la Société est Eni Algeria Limited.

Le nom de la Société peut être écrit soit (a) en lettres majuscules soit (b) en lettres minuscules."

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 23 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"23. Le Président du Conseil et/ou n'importe quel Gérant peuvent convoquer les Assemblées Générales des Associés et, à la demande formelle des Associés conformément aux dispositions de la Loi, doivent convoquer immédiatement une Assemblée Générale Extraordinaire devant se réunir au plus tard sept semaines après réception de ladite demande."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 36 paragraphe 3 des Statuts et d'y inclure un paragraphe 4 de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

"Les Gérants devront remplir leurs fonctions pendant une durée de trois exercices sociaux et leur mandat ne viendra à expiration que lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Associés pour l'approbation des Etats Financiers du troisième exercice social étant entendu que le Conseil devra rester en fonction dans tous les cas jusqu'à ce que la nomination d'un nouveau Conseil entre en vigueur. Les Gérants sont rééligibles.

Dans l'hypothèse où un Gérant démissionnait ou était révoqué pendant la durée de son mandat et qu'un nouveau Gérant était nommé à sa place, la durée du mandat du Gérant nouvellement nommé viendrait à expiration au moment où la durée du mandat de son prédécesseur aurait pris fin."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 42 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"Délégation de pouvoirs des gérants

42. Le Conseil a le pouvoir de représenter la Société.

Le Conseil de Gérance peut nommer l'un de ses membres comme Président du Conseil. Le Conseil peut révoquer le Président à tout moment. Le Président préside la réunion du Conseil de Gérance. S'il n'est pas présent à Luxembourg ou s'il n'est pas présent dans le quart d'heure suivant l'heure fixée pour la tenue de la réunion, les Gérants présents nommeront l'un des leurs comme Président de cette réunion.

Le Conseil peut octroyer à un ou plusieurs de ses membres un pouvoir général ou un pouvoir limité pour représenter la Société. Ces membres (le cas échéant) pourront porter le titre de "Membre Gérant", selon les statuts.

Le Conseil pourra également déléguer les pouvoirs qu'il considère utiles à tout Gérant ou à tout autre chargé de fonctions exécutives. Une telle délégation peut être soumise aux conditions déterminées par le Conseil, et peut être révoquée ou modifiée par le Conseil.

Le Conseil de Gérance peut, par procuration ou autrement, nommer toute personne comme Représentant de la Société pour les fins et aux conditions telles que déterminées par le Conseil, incluant la possibilité pour le Représentant de déléguer tout ou partie de ses pouvoirs."

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'ajouter un nouveau paragraphe à l'article 43 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"Nomination et révocation des Gérants

43. Un Gérant peut être nommé et révoqué de son mandat à tout moment (ad nutum) par une décision de L'Associé unique ou de l'Assemblée Générale des Associés.

Dans l'hypothèse où la majorité des Gérants démissionnait, la durée du mandat de l'ensemble du Conseil viendrait à expirer et une Assemblée Générale des Associés serait convoquée sans délai en vue de la nomination d'un nouveau Conseil."

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 45 paragraphe 3 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou suivant convocation du Président, au lieu indiqué dans la convocation. Le Conseil se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans l'Union Européenne."

Septième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 49 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"49. L'Assemblée Générale Annuelle des Associés nomme un expert-comptable ou un professionnel équivalent comme commissaire pour examiner les comptes annuels et rapport annuel, préparés par le Conseil conformément aux dispositions de la Loi. Le commissaire peut être révoqué à tout moment par l'Assemblée Générale des Associés. Le commissaire soumet son examen au Conseil et à l'Assemblée Générale des Associés et émet un certificat contenant ses conclusions."

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à EUR 1.300.- (mille trois cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française, à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec nous, notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. ALLAMANNO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 avril 2010. Relation: LAC/2010/17382. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 3 mai 2010.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010064527/202.

(100062341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

Simap Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 48.000.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2010058006/13.

(100072392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

ING PFCE Poland II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 93.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 95.701.

In the year two thousand and ten, on the nineteenth day of May.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ING PFCE Holdco S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B under number 95.702, hereby represented by Mr Raymond THILL, employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given in Luxembourg on May 4th, 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole shareholder, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole shareholder of "ING PFCE Poland II S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, with registered office in L2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, incorporated by deed of Me Jean-Joseph WAGNER, residing in Sanem on September 12, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1058 of October 11, 2003 and modified last time by deed of Me Martine SCHAEFFER, then residing in Remich, on June 30, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 1835 dated September 30, 2006.

The capital of the company is fixed at sixty-three thousand euro (63.000.- EUR) represented by sixty-three (63) shares, with a nominal value of one thousand euro (1000.- EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The appearing sole shareholder resolves to increase the corporate share capital by an amount of thirty thousand euro (30.000.- EUR), so as to raise it from its present amount of sixty-three thousand euro (63.000. EUR) to ninety-three thousand euro (93.000.- EUR), by issuing thirty (30) new shares with a par value of one thousand euro (1000.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

Subscription and Liberation

The appearing sole shareholder declares to subscribe to the thirty (30) new shares and to pay them up, fully in cash, at its par value of one thousand (1000.- EUR), so that the amount of thirty thousand euro (30.000.- EUR) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The appearing shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The capital is set at ninety-three thousand euro (93.000. EUR) represented by ninety-three (93) shares of a par value of one thousand euro (1000.- EUR) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille dix, le dix-neuf mai.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ING PFCE Holdco S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 95.702, ici représentée par Monsieur Raymond THILL, employé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 4 mai 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée unipersonnelle ING PFCE Poland II S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte reçu par Me Jean-Joseph WAGNER, de résidence à Sanem, en date du 12 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1058 du 11 octobre 2003, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Me Martine SCHAEFFER, alors de résidence à Remich, Grand Duché du Luxembourg, en date du 30 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1835 du 30 septembre 2006.

Le capital social de la société est fixé à soixante-trois mille euros (63.000.- EUR) représenté par soixante-trois (63) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1000.- EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de trente mille euros (30.000.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de soixante-trois mille euros (63.000.- EUR) à quatre-vingt-treize mille (93.000.- EUR), par l'émission de trente (30) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1000. EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération

Et à l'instant, les trente (30) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1000.- EUR) ont été souscrites par l'associé unique et entièrement libérée en espèces, de sorte que le montant de trente mille disposition instrumentant. euros de la (30.000.- EUR) se trouve dès maintenant à société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associée décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"**Art. 6.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-treize mille euros (93.000.- EUR) représenté par quatre-vingt-treize (93) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1000.- EUR) chacune."

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mai 2010. LAC/2010/22762. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2010.

Référence de publication: 2010059137/95.

(100073515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Skuuup S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8383 Koerich, 18, rue de Goebblange.

R.C.S. Luxembourg B 117.614.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010058007/10.

(100072369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

**Sothic Capital European Opportunities Loan Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Beturn Holding S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.354.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of April.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Sothic Capital European Opportunities Master Fund Limited, having its registered office at Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

here represented by Mrs Liga JAKUSENOKA, employee, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on April 23, 2010 .

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the sole member of Beturn Holding S.à r.l. (the "Company") having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, incorporated by deed of the undersigned notary on March 22, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

I. The sole member holds all the one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares of one Euro Cent (EUR 0.01) each, representing the entire share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

II. That the item on which resolution is to be passed is as follows:

1.- Change of the Company's name into Sothic Capital European Opportunities Loan Fund S à r.l. and subsequent amendment of article 1 of the article of association of the Company (the "Articles").

To amend the articles of association of the Company to reflect a change in its name from Beturn Holding S.à r. l., to Sothic Capital European Opportunities Loan Fund S.à r.l., so that the 1st article of the Company's articles of Incorporation shall read as follows:

The appearing party requested the undersigned notary to record the following resolution which has been taken by the sole member:

Resolution

The sole shareholder resolves to change the name of the Company from Beturn Holding S.à r.l. to Sothic Capital European Opportunities Loan Fund S.à r.l. and to consequentially amend article one of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

“ **Art. 1. Name.** There is hereby formed a “Société à responsabilité limitée”, private limited liability company under the name “Sothic Capital European Opportunities Loan Fund S.à r.l.” (the “Company”) governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the “Law”), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on “Sociétés à responsabilité limitée”.”

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mille dix, le vingt-neuf avril.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

Sothic Capital European Opportunities Master Fund Limited, ayant son siège social à Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104 Iles Cayman,

ici représentée par Madame Liga JAKUSENOKA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée le 23 avril 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l’enregistrement.

La comparante, représentée comme précédé, déclare être l’unique associé de Beturn Holding S.à r.l. (la «Société») ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 mars 2010, non encore publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations .

I. L’associé unique détient toutes les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de un euro cent (EUR 0,01) chacune, représentant la totalité du capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), de sorte que les résolutions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l’ordre du jour.

II. Le point sur lequel la résolution doit être prise est le suivant:

1 Modification de la dénomination de la Société en Sothic Capital European Opportunities Loan Fund S. à r .l., et modification subséquente de l’article 1 des statuts de la Société (les Statuts).

La comparante a requis le notaire d’acter la résolution suivante qui a été prise par l’unique associé:

Résolution

L’associé unique décide de changer le nom de la Société de Beturn Holding S.à r.l. en "Sothic Capital European Opportunities Loan Fund Limited" et de modifier l’article premier des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Sothic Capital European Opportunities Loan Fund S.à r.l.» (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.»

Plus rien n’étant à l’ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d’une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu’en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. JAKUSENOKA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 mai 2010. Relation: LAC/2010/20503. Reçu soixante-quinze euros (75€)
Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 mai 2010.

Référence de publication: 2010058052/88.

(100071558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Société Immobilière Financière et de Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 96.979.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE IMMOBILIERE FINANCIERE ET DE PARTICIPATIONS S.A.

Référence de publication: 2010058008/10.

(100072395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Feeric Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 138.809.

L'an deux mille dix, le vingt mai.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie:

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «FEERIC INVESTMENT S.A.», avec siège social à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 138809 constituée le 21 mai 2008 par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 1475 du 14 juin 2008.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Charles DURO, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Maître Karine MASTINU, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Maître Florence SCHWARTZ, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement;

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable;

III. Que la présente Assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Dissolution anticipée de la société et mise en liquidation;
2. Nomination d'un liquidateur de la société;
3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur;
4. Divers

Après en avoir délibéré, l'Assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

Seconde résolution

Est nommé liquidateur de la société Maître Charles DURO, avocat, demeurant à Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

Troisième résolution

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus larges pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: C.Duro, K.Mastinu, F.Schwartz, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 mai 2010. Relation: EAC/2010/6083. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 21 mai 2010.

Référence de publication: 2010058090/47.

(100071554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Rolling Hills S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 149.256.

In the year two thousand and ten, on the fourteenth of April,
Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Ventizz Capital Fund IV, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at Whiteley Chambers, Don Street, JE -JE4 9WG St. Helier, here represented by Philipp Mössner lawyer residing in Luxembourg by virtue of a proxy given in St. Helier, Jersey on April 13, 2010 which shall be annexed hereto. The prenamed Ventizz Capital Fund IV, L.P., is the sole shareholder of Rolling Hills S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg companies and trade register under number B 149256 (the "Company") incorporated pursuant to a deed of notary Maître Martine SCHAEFFER on November 3, 2009, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 2371 of December 4, 2009.

Which appearing person acting in its above mentioned capacity requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

- 1) Creation of eight (8) classes of shares, namely class A1, class A2, class A3, class A4, (the "Class A Shares"), class B1, class B2, class B3 and class B4 shares, (the "Class B Shares") each share having a par value of ten euro-cent (EUR 0.10) and determination of the dividend, repurchase and cancellation rights attached to them.
- 2) Conversion of the one hundred and twenty-five (125) ordinary shares into one hundred and twenty-five thousand (125,000) Class A and Class B Shares.
- 3) Increase of the capital of the Company by the issue of eight hundred and seventy-five thousand (875,000) Class A and B Shares.
- 4) Subscription and paying up of the eight hundred and seventy-five thousand (875,000) new shares in cash by Ventizz Capital Fund IV, L.P.
- 5) Amendment of Article 6, 8, 12 and 24 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the creation of the eight (8) classes of shares, the conversion of the ordinary shares and the proposed capital increase.

II. The sole shareholder takes the following Resolutions:

First resolution

To create eight (8) classes of shares, namely class A1, class A2, class A3, class A4, class B1, class B2, class B3 and class B4 shares, each share having a par value of ten euro-cent (EUR 0.10).

The sole shareholder further resolves that the articles of association shall be amended to determine the dividend rights attached to them and their repurchase and cancellation, which may be summarized as follows:

Dividends: Class B Shares confer the right to a fixed cumulative preferential dividend equal to ten percent (10%) p.a. of their par value, notwithstanding whether the Company makes an annual surplus in the respective financial year or not. In the event of a preferred dividend declaration, preferred dividends shall be allocated and paid equally to all Class B shareholders pro rata to their Class B Shares.

Repurchase and cancellation: The capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including one or more entire classes of shares through repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class(es). Shareholders shall receive a certain amount for each of their shares to be repurchased and cancelled, which will become due and payable by the Company upon repurchase and cancellation of the shares.

Second resolution

To convert the one hundred and twenty-five (125) ordinary shares with a par value of hundred Euros (EUR 100.-) each into thirty-one thousand two hundred fifty (31,250) class A1 shares and ninety-three thousand seven hundred fifty (93,750) class B1 shares, each share in each class of shares having a par value of ten euro-cent (EUR 0.10).

Third resolution

To increase the capital of the Company by the issuance of thirty-one thousand two hundred fifty (31,250) class A1 shares, sixty-two thousand five hundred (62,500) class A2 shares, sixty-two thousand five hundred (62,500) class A3 shares, sixty-two thousand five hundred (62,500) class A4 shares, ninety-three thousand seven hundred fifty (93,750) class B1 shares, one hundred eighty-seven thousand five hundred (187,500) class B2 shares, one hundred eighty-seven thousand five hundred (187,500) class B3 shares and one hundred eighty-seven thousand five hundred (187,500) class B4 shares, each share in each class of shares having a par value of ten euro-cent (EUR 0.10) in a total amount of eighty-seven thousand five hundred Euros (EUR 87,500), so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) to one hundred thousand Euros (EUR 100,000).

Fourth resolution

All the eight hundred seventy-five thousand (875,000) new shares have been subscribed by Ventizz Capital Fund IV, L.P., and have been entirely paid up by payment in cash of a total amount of eighty-seven thousand five hundred Euros (EUR 87,500).

Evidence of the aforementioned payments has been given to the undersigned notary, who acknowledges this expressly.

The entire amount of eighty-seven thousand and five hundred Euros (EUR 87,500) has been allocated to the capital.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, Article 6, 8, 12 and 24 of the articles of incorporation are amended and now read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The Company's issued capital amounts to one hundred thousand Euros (EUR 100,000). The capital shall be represented by the following classes of shares:

sixty-two thousand five hundred (62,500) class A1 shares entirely subscribed and fully paid up,
sixty-two thousand five hundred (62,500) class A2 shares entirely subscribed and fully paid up,
sixty-two thousand five hundred (62,500) class A3 shares entirely subscribed and fully paid up,
sixty-two thousand five hundred (62,500) class A4 shares entirely subscribed and fully paid up,
one hundred eighty-seven thousand five hundred (187,500) class B1 shares entirely subscribed and fully paid up,
one hundred eighty-seven thousand five hundred (187,500) class B2 shares entirely subscribed and fully paid up,
one hundred eighty-seven thousand five hundred (187,500) class B3 shares entirely subscribed and fully paid up, and
one hundred eighty-seven thousand five hundred (187,500) class B4 shares entirely subscribed and fully paid up,
each share in each class of shares having a par value of ten euro-cent (EUR 0.10).

The terms "Class A Share" and "Class A Shares" shall in these articles of incorporation, unless otherwise explicitly or implicitly stated, include all shares of classes A1, A2, A3 and A4. The terms "Class B Share" and "Class B Shares" shall in these articles of incorporation, unless otherwise explicitly or implicitly stated, include all shares of classes B1, B2, B3 and B4."

" **Art. 8. Rights and Duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to one vote at the general meetings of shareholders. If the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the shareholders.

The creditors or successors of the single shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be."

" **Art. 12. Redemption of shares.** The capital of the Company may be increased or reduced at any time by a resolution of the shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of incorporation of the Company.

The capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class(es). Any repurchases of classes of shares are limited by the cash available.

In the event of a reduction of the capital through the repurchase and the cancellation of parts of an or an entire class of Class A Shares, the holder(s) of those shares shall receive an amount equal to the cancellation value per Class A Share (the "Cancellation Value Per Class A Share") for each Class A Share of the relevant class held by the holder(s) and cancelled. The Cancellation Value Per Class A Share shall be the sum of (i) the par value of one Class A Share, (ii) the share premium/capital surplus attributable to one Class A Share and (iii) the Apportionable Amount Per Share.

In the event of a reduction of the capital through the repurchase and the cancellation of parts of an or an entire class of Class B Shares, the holder(s) of those shares shall receive an amount equal to the cancellation value per Class B Share (the "Cancellation Value Per Class B Share") for each Class B Share of the relevant class held by the holder(s) and cancelled. The Cancellation Value Per Class B Share shall be the sum of (i) the par value of one Class B Share, (ii) the share premium/capital surplus attributable to one Class B Share, (iii) the accrued Dividend Preferences attributable to one Class B Share (if any), (iv) the accrued Further Preferences attributable to one Class B Share (if any) and (v) 1 % of the Apportionable Amount Per Share.

The "Apportionable Amount Per Share" is calculated by dividing the Apportionable Amount by the total amount of shares of the Company. The "Apportionable Amount" shall be calculated as follows: the Company's total fair value after deduction of the total (i) debt capital, (ii) share capital, (iii) share premiums/capital surplus, (iv) accrued Dividend Preferences (if not recorded as liability of the Company) and (v) accrued Further Preferences (if not recorded as liability of the Company).

The Cancellation Value Per Class A Share and the Cancellation Value Per Class B Share shall be determined by the board of managers and approved by the single shareholder or the general meeting of shareholders to the extent and under the terms permitted by the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, and on the basis of interim accounts to be drawn up no earlier than 30 days before the date of the repurchase of the relevant class of shares.

Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Class A Share or the Cancellation Value per Class B Share, as applicable, will become due and payable by the Company."

" **Art. 24. Allocation of profits.** The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the annual surplus.

Five per cent (5%) of this annual surplus shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of single shareholder or the general meeting of shareholders.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. This interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, or these articles of incorporation.

The Class B Shares shall have a fixed cumulative preferential dividend right (the "Dividend Preference") in the amount of ten percent (10 %) p.a. of the nominal amount of the Class B Shares, notwithstanding whether the Company makes an annual surplus in the respective financial year or not, and in accordance with the subsequent sentences. The single shareholder or the shareholders' meeting may resolve on a distribution or carry forward of the annual surplus. In any event that the single shareholder or the shareholders' meeting of the Company resolves on a distribution of the annual surplus (plus any profits carried forward and less any losses carried forward), any (accumulated) Dividend Preference and Further Preference (as defined below) shall be distributed to the holders of the Class B Shares, up to the total amount of the distribution. In case the Company does not make an annual surplus (together with any distributable profits carried forward) or the annual surplus (together with any distributable profits carried forward) falls short of the (accumulated) Dividend Preference (and Further Preference, if any), or the single shareholder or the shareholders' meeting resolves not to distribute such surplus or resolves to make a distribution which falls short of the (accumulated) Dividend Preference (and Further Preference, if any), the undistributed Dividend Preference shall accrue and be carried forward and the holders of Class B Shares shall be entitled to a further dividend preference in the amount of ten percent (10 %) p.a. on such undistributed Dividend Preference carried forward (the "Further Preference").

Any annual surplus remaining after distribution of the Dividend Preference (plus any Further Preference) shall be allocated, to the extent the single shareholder or the shareholders' meeting resolves on a distribution of such amount, to the holders of the Class A Shares and the Class B Shares proportionate to the respective par value of such Class A Shares and Class B Shares. However, for purposes of the immediately preceding sentence, only 1% of the par value of the Class B Shares shall be taken into account.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 2,000.-.

There being no further business before the meeting, the same was adjourned thereupon.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatorze avril,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg.

A comparu:

Ventizz Capital Fund IV, L.P., une "Limited Partnership" constituée selon les lois de Jersey, ayant son siège social Whiteley Chambers, Don Street, JE - JE4 9WG St. Helier, représentée par Philipp Mössner, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à St. Helier, Jersey, le 13 avril 2010, laquelle est annexée au présent acte. La soussignée Ventizz Capital Fund IV, L.P., est l'associé unique de Rolling Hills S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et enregistrée au registre de commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 149256 (la "Société"), conformément à un acte notarié de Maître Martine SCHAEFFER, le 3 novembre 2010, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro Laquelle comparante agissant en sa qualité mentionnée ci-dessus a requis le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Création de huit (8) catégories de parts sociales, à savoir la catégorie A1, la catégorie A2, la catégorie A3, la catégorie A4 (les "Parts Sociales de Catégorie A"), la catégorie B1, la catégorie B2, la catégorie B3 et la catégorie B4 (les "Parts Sociales de Catégorie B"), chaque part sociale ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10) et détermination des dividendes, des modalités de rachat et d'annulation des parts sociales attachés à elles.

2) Conversion de cent vingt-cinq (125) parts sociales ordinaires en cent vingt-cinq mille (125.000) Parts Sociales de Catégorie A et de Catégorie B.

3) Augmentation du capital de la Société par l'émission de huit cent soixante-quinze mille (875.000) Parts Sociales de Catégorie A et B.

4) Souscription et libération en numéraire de huit cent soixante-quinze mille (875.000) nouvelles parts sociales par Ventizz Capital Fund IV, L.P.

5) Modification des articles 6, 8, 12 et 24 des statuts de la Société afin de prendre en compte la création des huit (8) catégories de parts sociales, la conversion des parts sociales ordinaires et l'augmentation de capital proposée.

II. L'associé unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associés décide de créer huit (8) catégories de parts sociales, à savoir la catégorie A1, la catégorie A2, la catégorie A3, la catégorie A4, la catégorie B1, la catégorie B2, la catégorie B3 et la catégorie B4, chaque part sociale ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10).

L'associé unique décide que les statuts doivent être modifiés afin de déterminer les droits financiers propres à chaque catégorie de parts sociales ainsi que leur modalité de rachat et d'annulation, qui peuvent être résumés de la manière suivante:

Dividendes: les Parts Sociales de Catégorie B portent un dividende fixe, cumulatif et préférentiel équivalent à dix pourcent (10%) p.a. de leur valeur nominale, indépendamment du fait que la Société génère un excédent annuel lors de l'exercice social en question ou non. En cas de déclaration de dividendes, les dividendes devront être distribués et payés de manière égale à l'ensemble des associés de Catégorie B au pro rata de leurs Parts Sociales de Catégorie B.

Rachat et annulation: le capital de la Société peut être réduit par annulation des parts sociales incluant la totalité d'une ou plusieurs catégories de parts sociales par le rachat et à l'annulation de l'ensemble des parts sociales déjà émises dans la/les catégorie(s) concernée(s). Pour chacune de leurs parts sociales devant être rachetées et annulées les associés devront recevoir un montant qui sera exigible et payable par la Société au moment du rachat et de annulation des parts sociales.

Deuxième résolution

L'associé décide de convertir les cent vingt-cinq (125) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune en trente et un mille deux cent cinquante (31.250) parts sociales de catégorie A1 et quatre-vingt treize mille sept cent cinquante (93.750) parts sociales de catégorie B1 ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10) chacune.

Troisième résolution

L'associé décide d'augmenter le capital social de la Société par l'émission de trente et un mille deux cent cinquante (31.250) parts sociales de catégorie A1, soixante-deux mille cinq cents (62,500) parts sociales de catégorie A2, soixante-deux mille cinq cents (62,500) parts sociales de catégorie A3, soixante-deux mille cinq cents (62,500) parts sociales de catégorie A4, quatre-vingt-treize mille sept cent cinquante (93.750) parts sociales de catégorie B1, cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (187.500) parts sociales de catégorie B2, cent quatre-vingt sept mille cinq cents (187.500) parts sociales de catégorie B3 et cent quatre-vingt sept mille cinq cents (187.500) parts sociales de catégorie B4, chaque part sociale de chaque catégorie ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10) pour un montant de quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 87.500) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à cent mille euros (EUR 100.000).

Quatrième résolution

L'ensemble des huit cent soixante-quinze mille (875.000) nouvelles parts sociales a été souscrit par Ventizz Capital Fund IV, L.P., et a été entièrement libéré au moyen d'un paiement en numéraire pour un total de quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 87.500).

La preuve du paiement ci-dessus mentionné a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

La totalité du montant de quatre-vingts sept mille cinq cents euros (EUR 87.500) a été alloué au capital social.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les articles 6, 8, 12 et 24 des statuts sont modifiés et sont maintenant rédigés de la manière suivante:

" **Art. 6. Capital social.** Le capital social émis de la Société est de cent mille euros (EUR 100.000). La capital est représenté par les catégorie de parts sociales suivantes:

soixante-deux mille cinq cents (62.500) parts sociales de catégorie A1 entièrement souscrites et libérées,
soixante-deux mille cinq cents (62.500) parts sociales de catégorie A2 entièrement souscrites et libérées,
soixante-deux mille cinq cents (62.500) parts sociales de catégorie A3 entièrement souscrites et libérées,
soixante-deux mille cinq cents (62.500) parts sociales de catégorie A4 entièrement souscrites et libérées,
cent quatre-vingt-sept mille cinq cent (187.500) parts sociales de catégorie B1 entièrement souscrites et libérées,
cent quatre-vingt-sept mille cinq cent (187.500) parts sociales de catégorie B2 entièrement souscrites et libérées,
cent quatre-vingt-sept mille cinq cent (187.500) parts sociales de catégorie B3 entièrement souscrites et libérées,
cent quatre-vingt-sept mille cinq cent (187.500) parts sociales de catégorie B4 entièrement souscrites et libérées,
chaque part sociale de chaque catégorie ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,01).

Sauf mention explicite ou implicite contraire, dans les présents statuts les termes "Part Sociale de Catégorie A" et "Parts Sociales de Catégorie A" inclues toutes les parts sociales des catégories A1, A2, A3 et A4. Sauf mention explicite ou implicite contraire, dans les présents statuts les termes "Part Sociale de Catégorie B" et "Parts Sociales de Catégorie B" inclues toutes les parts sociales des catégories B1, B2, B3 et B4."

" **Art. 8. Droit et Obligations liés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son possesseur une voix aux assemblées générales des associés. Si la Société est constituée d'un unique associé, ce dernier exerce tous les pouvoirs conférés à l'ensemble des associés par la loi et les statuts.

Les créanciers ou ayant droit de l'associé unique ou de tout associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit, demander que des scellées soient apposées sur les actifs ou les documents de la Société ni qu'une tribunal ordonne que les actifs soient inventoriés; pour exercer leurs droits ils doivent se baser sur l'inventaire de la Société et les résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas."

" **Art. 12. Annulation de parts sociales.** Le capital social de la société pourra être augmenté ou réduit à tout moment par une résolution des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Le capital de la société pourra être réduit au moyen d'une annulation de parts sociales, incluant l'annulation d'une ou plusieurs catégorie(s) de parts sociales par le rachat et l'annulation de l'ensemble des parts sociales émises dans la/les catégorie(s) de parts sociales concernée(s). Tout rachat d'une catégorie de parts sociales sera limité au numéraire disponible.

En cas de réduction du capital par rachat et annulation d'une ou plusieurs Parts Sociales de Catégorie A ou de l'ensemble d'une catégorie de Parts Sociales de Catégorie A, le(s) détenteur(s) de ces parts sociales devront recevoir un montant égal à la valeur d'annulation par Part Sociale de Catégorie A (la "Valeur d'Annulation Par Part Sociale de Catégorie A") pour chaque Part Sociale de Catégorie A de la catégorie concernée détenues par le(s) détenteur(s) et annulées. La Valeur d'Annulation Par Part Sociale de Catégorie A est égale à la somme de (i) la valeur nominale d'une Part Sociale de Catégorie A, (ii) la prime d'émission/l'excédent de capital attribuable à une Part Sociale de Catégorie A et (iii) le Montant Attribuable Par Part Sociale.

En cas de réduction du capital par rachat et annulation d'une ou plusieurs Parts Sociales de Catégorie B ou de l'ensemble d'une catégorie de Parts Sociales de Catégorie A, le(s) détenteur(s) de ces parts sociales devront recevoir un montant égal à la valeur d'annulation par Part Sociale de Catégorie B (la "Valeur d'Annulation Par Part Sociale de Catégorie B") pour chaque Part Sociale de Catégorie B de la catégorie concernée détenues par le(s) détenteur(s) et annulées. La Valeur d'Annulation Par Part Sociale de Catégorie B est égale à la somme de (i) la valeur nominale d'une Part Sociale de Catégorie B, (ii) la prime d'émission/l'excédent de capital attribuable à une Part Sociale de Catégorie B, (iii) les éventuels Dividendes Préférentiels accumulés attribuables à une Part Sociale de Catégorie B, (iv) les éventuels Autres Droits Préférentiels attribuables à une Part Sociale de Catégorie A, et (v) 1% du Montant Attribuable Par Part Sociale.

Le "Montant Attribuable Par Part Sociale" est calculé en divisant le Montant Attribuable par le nombre total des parts sociales de la Société. Le "Montant Attribuable" est calculé comme suit: (i) la juste valeur totale de la Société après déduction du total (i) du quasi-capital, (ii) du capital social, (iii) des primes d'émission/de l'excédent de capital, (iv) du Dividende Préférentiel accumulé (s'il n'est pas comptabilisé comme dette de la Société) et (v) des Autres Droits Préférentiels accumulés (s'ils ne sont pas comptabilisés comme dettes de la Société).

La Valeur d'Annulation Par Part Sociale de Catégorie A et la Valeur d'Annulation Par Part Sociale de Catégorie B devront être déterminées par le conseil de gérance et approuvées par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés dans les limites et sous les conditions fixées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle de modifiée, et sur la base de comptes intermédiaires préparés au plus tard 30 jours avant la date de rachat de la catégorie de parts sociales concernée.

Au moment du rachat et de l'annulation des parts sociales de la catégorie concernée, la Valeur d'Annulation Par Part Sociale de Catégorie A ou Valeur d'Annulation Par Part Sociale de Catégorie B, selon le cas, sera exigible et payable par la société."

" **Art. 24. Affectation des bénéfices.** Les revenus de la Société, après déduction des frais généraux et des charges, dépréciations, des provisions et des impôts, constituent l'excédent annuel.

Sur cet excédent annuel il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, ledit prélèvement cessant d'être obligatoire dès que le montant de cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital de la Société, mais ce montant devra être reconstitué entièrement chaque fois que, quelque soit la raison, il aura été entamé. Le solde est à la disposition de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intermédiaires à tout moment, aux conditions suivantes:

1. le gérant ou, en case de pluralité de gérants le conseil de gérance, préparera des comptes intermédiaires qui constitueront la base pour la distribution des dividendes intermédiaires;

2. les comptes intermédiaires montrent des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés à la clôture du dernier exercice fiscal, augmenté du bénéfice reporté et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et des montants alloués à une réserve légale conformément la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ou les présents Statuts.

Les Parts Sociales de Catégorie B portent un droit à dividende fixe, cumulatif et préférentiel (le "Dividende Préférentiel") équivalent à dix pourcent (10%) p.a. de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B, indépendamment du fait que la Société génère un excédent annuel lors de l'exercice social en question ou non, et conformément aux phrases suivantes. L'associé unique ou l'assemblée des associés peut décider de distribuer ou de reporter l'excédent annuel. Si l'associé unique ou l'assemblée des associés décide de distribuer l'excédent annuel (plus les profits reportés et moins les pertes reportées), tout Dividende Préférentiel et Autre Droit Préférentiel (tel que définit ci-dessous) devra être distribué à hauteur de la distribution. Si la Société ne génère pas d'excédent annuel (ensemble avec les profits distribuables reportés) ou si l'excédent annuel (ensemble avec les profits distribuables reportés) est inférieur au Dividende Préférentiel accumulé (et l'éventuel Autre Droit Préférentiel), ou si l'associé unique ou l'assemblée des associés décide de ne pas distribuer cet excédent ou décide de procéder à une distribution inférieure au Dividende Préférentiel accumulé (et l'éventuel Autre Droit Préférentiel), le Dividende Préférentiel non distribué sera accumulé et reporté et les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B auront droit à un autre dividende préférentiel d'un montant de 10% p.a. de ce Dividende Préférentiel reporté (l' "Autre Droit Préférentiel")

Tout excédent subsistant après distribution du Dividende Préférentiel (plus un éventuel Autre Droit Préférentiel), dans la mesure où l'associé unique ou l'assemblée des associés décide de distribuer ces sommes, est alloué aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A et de Parts Sociales de Catégorie B en proportion de la valeur nominale de ces Parts Sociales de Catégorie A et Parts Sociales de Catégorie B. Cependant, pour les besoins de la phrase précédente, seulement 1% de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B est prise en compte."

Frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelques formes que ce soit, qui incombe à la société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à EUR 2.000.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état civil et adresse, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. MÖSSNER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 avril 2010. Relation: LAC/2010/17595. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 mai 2010.

Référence de publication: 2010066432/331.

(100063106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

Batex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 123.180.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010058368/10.

(100072436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Colruyt Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.296.

L'an deux mille dix, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

la société «COLRUYT GESTION S.A.», une société anonyme constituée et existant sous les lois luxembourgeoises, établie et ayant son siège social au 46A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

ici représentée par Madame Nadia WEYRICH, employée privée, demeurant à Arlon, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, est l'actionnaire unique de la société «COLRUYT LUXEMBOURG S.A.» (la «Société») une société anonyme, établie et ayant son siège social au au 46A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 124296, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 1^{er} février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 642 du 18 avril 2007. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 516 du 10 mars 2009.

Laquelle partie comparante a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique DECIDE de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique DECIDE de réduire le capital social à concurrence de quatre millions trois cent neuf mille neuf cent cinq euros quarante-cinq cents (EUR 4.309.905,45) pour le ramener de son montant actuel de sept millions trente et un mille euros (EUR 7.031.000.-) à deux millions sept cent vingt et une mille quatre-vingt-quatorze euros cinquante-cinq cents (EUR 2.721.094,55) par apurement des pertes accumulées figurant au bilan au

Un exemplaire de ce bilan restera annexé aux présentes.

Troisième résolution

L'actionnaire unique DECIDE d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de quatre millions d'euros (EUR 4.000.000.-) afin de le porter de son montant actuel deux millions sept cent vingt et une mille quatre-vingt-quatorze euros cinquante-cinq cents (EUR 2.721.094,55) à six millions sept cent vingt et une mille quatre-vingt-quatorze euros cinquante-cinq cents (EUR 6.721.094,55) sans émission d'actions nouvelles.

Souscription - Libération

L'augmentation de capital est souscrite et entièrement libérée en numéraire par l'actionnaire unique, la société «COL-RUYT GESTION S.A.», prédésignée.

La somme de quatre millions d'euros (EUR 4.000.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société ce dont il a été justifié au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Quatrième résolution

Afin de refléter l'augmentation de capital ci-avant réalisée, l'actionnaire unique DECIDE de modifier le premier alinéa de l'article CINQ (5) des statuts de la Société qui aura désormais teneur suivante:

Art. 5. «Le capital social souscrit est fixé à six millions sept cent vingt et une mille quatre-vingt-quatorze euros cinquante-cinq cents (EUR 6.721.094,55) représenté par soixante-dix mille trois cent dix (70.310) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais - Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à cinq mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. WEYRICH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 03 mai 2010. Relation: EAC/2010/5175. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010058071/57.

(100071953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Eni South China Sea Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 12.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 85.538.

In the year two thousand ten, on the fifteenth day of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of ENI South China Sea Limited, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 85.538 (the Company). The Company has been incorporated on December 27, 2001 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations n° 669 dated April 30, 2002. The articles of association have been amended for the last time on November 13, 2003, pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1373 dated December 29, 2003.

There appeared,

ENI International B.V., a company organised and existing under the laws of The Netherlands, with its registered office at Strawinskylaan 1725, 1077 XX Amsterdam, The Netherlands registered with the chamber of commerce of Amsterdam under number 33264934 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Armony Allamanno, Maître en Droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on April 9, 2010,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Amendment of article 3 of the articles of association of the Company (the Articles).
2. Amendment of article 23 of the Articles
3. Amendment of article 36 of the Articles
4. Amendment of article 42 of the Articles.
5. Amendment of article 43 of the Articles.
6. Amendment of article 45 of the Articles.
7. Amendment of article 49 of the Articles.
8. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 3 of the Articles so that it reads henceforth as follows:

"Name.

3. The Company's name is Eni South China Sea Limited.

The Company's name may also be written either (a) in capital letters or (b) in lower case letters."

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 23 of the Articles so that it reads henceforth as follows:

"23. The Chairman of the Board and/or any Manager may call General Meetings of Shareholders and, on the requisition of the Shareholders pursuant to the provisions of the Act, shall forthwith proceed to convene an Extraordinary General Meeting for a date not later than seven weeks after receipt of the requisition."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 36 paragraph 3 of the Articles and to add a paragraph 4 so that it reads henceforth as follows:

"The Managers shall hold office for a term of three financial years and their mandate shall expire at the Annual General Meeting of Shareholders approving the Financial Statements of the third financial year provided that the Board shall remain in office in all events until the appointment of the new Board is effective. Managers may be re-elected.

In the event a Manager resigns or is removed during his term of office and a new Manager is appointed in his place, the term of office of the newly appointed Manager shall expire at the moment in time the term of office of his predecessor should have ended."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 42 of the Articles so that it reads henceforth as follows:

"Delegation of managers' powers

42. The Board shall have the power to represent the Company.

The Board of Managers shall appoint one of its members as Chairman of the Board. The Board may at any time remove him from that office. The Chairman shall preside the Board of Managers meeting. If he is not present in Luxembourg or if he is not present within fifteen minutes after the time appointed for the meeting, the Managers present may appoint one of their members to be Chairman of that meeting.

The Board may grant one or more of its members a general or limited power to represent the Company. Such members (if any) may have the title under the articles of association of "Managing Member".

The Board may also delegate to any Manager or any other executive officer powers as it may consider desirable to be exercised by him. Any such delegation may be made subject to any conditions the Board may impose, and may be revoked or altered by the Board.

The Board of Managers may, by power of attorney or otherwise, appoint any person to be the Agent of the Company for such purposes and on such conditions as they determine, including authority for the Agent to delegate all or any of his powers."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to add a new paragraph to article 43 of the Articles so that it reads henceforth as follows:

"Appointment and removal of managers

43. A Manager may be appointed and removed from office at any time (ad nutum) by a resolution of the sole Shareholder or pursuant to a resolution of the General Meeting of Shareholders.

In the event the majority of Managers resigns from office, the term of office of the entire Board shall expire and a General Meeting of Shareholders shall be promptly convened to appoint a new Board."

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 45 paragraph 3 of the Articles so that it reads henceforth as follows:

"The Board of Managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of the Chairman by notice, at the place indicated in the convening notice. It shall meet in the Company's registered office or elsewhere in the European Union."

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 49 of the Articles so that it reads henceforth as follows:

"49. The Annual General Meeting of Shareholders shall appoint a chartered accountant or an equivalent expert as auditor to examine the annual accounts and report, prepared by the Board in accordance with the provisions of the Act. The appointment of the auditor may be revoked at any time by the General Meeting of Shareholders. The auditor shall report on his examination to the Board and to the General Meeting of Shareholders and shall issue a certificate containing the results thereof."

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,300.- (one thousand three hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quinzième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de ENI South China Sea Limited, une société à responsabilité limitée luxembourgeoise avec siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.538 (la Société). La Société a été constituée le 27 décembre 2001 suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 669 du 30 avril 2002. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 13 novembre 2003 par un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1373 du 29 décembre 2003.

A comparu,

ENI International B.V., une société organisée et régie par le droit des Pays-Bas, ayant son siège social à Strawinskylaan 1725, 1077 XX Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès de la chambre de commerce d'Amsterdam sous le numéro 33264934 (l'Associé Unique),

ici représentée par Armony Allamanno, Maître en Droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 avril 2010,

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui auprès de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Modification de l'article 3 des statuts de la Société (les Statuts).
2. Modification de l'article 23 des Statuts.
3. Modification de l'article 36 des Statuts.
4. Modification de l'article 42 des Statuts.
5. Modification de l'article 43 des Statuts.
6. Modification de l'article 45 des Statuts.
7. Modification de l'article 49 des Statuts.
8. Divers.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 3 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"Nom

3. Le nom de la Société est Eni South China Sea Limited.

Le nom de la Société peut être écrit soit (a) en lettres majuscules ou soit (b) en lettres minuscules."

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 23 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"23. Le Président du Conseil et/ou n'importe quel Gérant peuvent convoquer les Assemblées Générales des Associés et, à la demande formelle des Associés conformément aux dispositions de la Loi, doivent convoquer immédiatement une Assemblée Générale Extraordinaire devant se réunir au plus tard sept semaines après réception de ladite demande."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 36 paragraphe 3 des Statuts et d'y inclure un paragraphe 4 de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

"Les Gérants devront remplir leurs fonctions pendant une durée de trois exercices sociaux et leur mandat ne viendra à expiration que lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Associés pour l'approbation des Comptes Sociaux du troisième exercice social étant entendu que le Conseil devra rester en fonction dans tous les cas jusqu'à ce que la nomination d'un nouveau Conseil entre en vigueur. Les Gérants sont rééligibles.

Dans l'hypothèse où un Gérant démissionnait ou était révoqué pendant la durée de son mandat et qu'un nouveau Gérant était nommé à sa place, la durée du mandat du Gérant nouvellement nommé viendrait à expiration au moment où la durée du mandat de son prédécesseur aurait pris fin."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 42 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"Délégation de pouvoirs des gérants

42. Le Conseil a le pouvoir de représenter la Société.

Le Conseil de Gérance peut nommer l'un de ses membres comme Président du Conseil. Le Conseil peut révoquer le Président à tout moment. Le Président préside les réunions du Conseil de Gérance. S'il n'est pas présent à Luxembourg ou s'il n'est pas présent dans le quart d'heure suivant l'heure fixée pour la tenue de la réunion, les Gérants présents nommeront l'un d'eux comme Président de cette réunion.

Le Conseil peut octroyer à un ou plusieurs de ses membres un pouvoir général ou un pouvoir limité pour représenter la Société. Ces membres (le cas échéant) pourront porter le titre de "Membre Gérant", selon les statuts.

Le Conseil pourra également déléguer les pouvoirs qu'il considère utiles à tout Gérant ou à tout autre chargé de fonctions exécutives. Une telle délégation peut être soumise aux conditions déterminées par le Conseil, et peut être révoquée ou modifiée par le Conseil.

Le Conseil de Gérance peut, par procuration ou autrement, nommer toute personne comme Représentant de la Société pour les fins et aux conditions telles que déterminées par le Conseil, incluant la possibilité pour le Représentant de déléguer tout ou partie de ses pouvoirs."

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'ajouter un nouveau paragraphe à l'article 43 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"Nomination et révocation des Gérants

43. Un Gérant peut être nommé et révoqué à tout moment (ad nutum) par une décision de L'Associé unique ou de l'Assemblée Générale des Associés.

Dans l'hypothèse où la majorité des Gérants démissionnait, la durée du mandat de l'ensemble du Conseil viendrait à expirer et une Assemblée Générale des Associés serait convoquée sans délai en vue de la nomination d'un nouveau Conseil."

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 45 paragraphe 3 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou suivant convocation du Président, au lieu indiqué dans la convocation. Le Conseil se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans l'Union Européenne."

Septième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 49 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"49. L'Assemblée Générale Annuelle des Associés nomme un expert-comptable ou un professionnel équivalent comme commissaire pour examiner les comptes annuels et rapport annuel, préparés par le Conseil conformément aux dispositions de la Loi. Le commissaire peut être révoqué à tout moment par l'Assemblée Générale des Associés. Le commissaire soumet son examen au Conseil et à l'Assemblée Générale des Associés et émet un certificat contenant ses conclusions."

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à EUR 1.300.- (mille trois cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française, à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec nous, notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. ALLAMANNO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 avril 2010. Relation: LAC/2010/17381. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé) F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 3 mai 2010.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010064526/203.

(100062348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

**Insight-Studio M III S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Cristal Green S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 136.921.

In the year two thousand and ten, on the fifteenth of April.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of "Insight-Studio M III S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed enacted on February 19th, 2008, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B number 136.921, published in Memorial C number 840, page 40314, on April 5, 2008, and whose articles of association have been amended on March 2, 2010 in order to change the name of the Company from CRISTAL GREEN S.à r.l. to Insight-Studio M III S.à r.l.

The meeting is presided by Hubert JANSSEN, jurist, with professional address at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Fabienne ESTEVES, employee, with professional address at Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholder present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of EUR 1 (one euro) each representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items on the agenda of which the shareholder has been informed beforehand.

III.- That the agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. Increase of the corporate capital by an amount of EUR 24,152 (twenty-four thousand one hundred fifty-two euro) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) to EUR 36,652 (thirty-six

thousand six hundred fifty-two euro) by the issue of 24,152 (twenty-four thousand one hundred fifty-two) new shares having a par value of EUR 1 (one euro) each.

2. Subscription, intervention of the subscriber and full payment of the new shares by contribution in kind consisting of a waiver of unquestioned claim of EUR 24,152 (twenty-four thousand one hundred fifty-two euro), existing against the Company in favour of Insight Venture Partners (Cayman) VI, L.P.

3. Amendment of article eight of the Articles of Association of the Company in accordance with the above.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholder unanimously decides what follows:

First resolution:

The meeting resolves to increase the corporate capital by an amount of EUR 24,152 (twenty-four thousand one hundred fifty-two euro) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) to EUR 36,652 (thirty-six thousand six hundred fifty-two euro) by the issue of 24,152 (twenty-four thousand one hundred fifty-two) new shares having a par value of EUR 1 (one euro) each, the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of a waiver of unquestioned claim, existing in favour of Insight Venture Partners (Cayman) VI, L.P.

Second resolution:

The meeting resolves to admit the subscription of the 24,152 (twenty-four thousand one hundred fifty-two) new shares by the shareholder, prenamed.

Contributor's intervention - Subscription - Payment.

Thereupon intervenes Insight Venture Partners (Cayman) VI, L.P., prenamed subscriber, which declared to subscribe to 24,152 (twenty-four thousand one hundred fifty-two) new shares and to fully pay it up by a contribution in kind consisting of an irrevocable waiver of his claim existing against the Company, Insight-Studio M III S.à r.l., and in favour of Insight Venture Partners (Cayman) VI, L.P. for an amount of EUR 24,152 (twenty-four thousand one hundred fifty-two euro).

The evidence of existence and the amount of such claim and of the waiver have been given to the undersigned notary by a certificate of acknowledgement of debt signed by the manager of Insight-Studio M III S.à r.l. and by a certificate of renunciation to the claim signed by the subscriber.

Managers' intervention

Thereupon intervenes the current manager of Insight-Studio M III S.à r.l., here represented by virtue of a proxy which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of his responsibility, legally engaged as manager of the company by reason of the here above described contribution in kind, he expressly agrees with the description of the contribution in kind, with its valuation and confirms the validity of the subscription and payment.

Third resolution:

In view of the above, the meeting resolves to amend article eight of the Articles of Association to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 36,652 (thirty-six thousand six hundred fifty-two euro) represented by 36,652 (thirty-six thousand six hundred fifty-two) shares, of EUR 1 (one euro) each."

There being nothing further on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand hundred Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le quinze avril.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé de la société à responsabilité limitée "Insight-Studio M III S.à r.l.", ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des

Sociétés à Luxembourg, section B numéro 136.921, constituée suivant acte reçu le 19 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 840, page 40314 du 5 avril 2008, et dont les statuts ont amendés le 2 mars 2010 afin de changer le nom de la société de CRISTAL GREEN S.à r.l. à Insight-Studio M III S.à r.l.

L'assemblée est présidée par Hubert JANSSEN, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Fabienne ESTEVES, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur de EUR 1 (un Euro) chacune représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 24.152 (vingt-quatre mille cent cinquante-deux Euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros) à EUR 36.652 (trente-six mille six cent cinquante-deux Euro) par l'émission de 24.152 (vingt-quatre mille cent cinquante-deux) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune.

2.- Souscription, intervention du souscripteur et libération des nouvelles parts par des apports en nature consistant en la renonciation à due concurrence de créance certaine, existant à charge de la Société au profit de Insight Venture Partners (Cayman) VI, L.P.

3.- Modification de l'article huit des statuts conformément à ce qui précède.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé décide ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 24.152 (vingt-quatre mille cent cinquante-deux Euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros) à EUR 36.652 (trente-six mille six cent cinquante-deux Euro) par l'émission de 24.152 (vingt-quatre mille cent cinquante-deux) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune, souscrites intégralement et libérées par des apports en nature consistant en la renonciation à due concurrence de créance certaine, existant à charge de la société au profit de Insight Venture Partners (Cayman) VI, L.P. une société régie par le droit de l'Etat du Delaware, dont le siège social se situe au 680 Fifth Avenue, New York 10019, U.S.A., pour un montant de EUR 24.152 (vingt-quatre mille cent cinquante-deux Euro).

Deuxième résolution:

L'assemblée décide d'admettre la souscription des 24.152 (vingt-quatre mille cent cinquante-deux) nouvelles parts sociales par l'associé prédésigné.

Intervention - Souscription - Libération

Intervient ensuite Insight Venture Partners (Cayman) VI, LP, souscripteur prédésigné, lequel a déclaré souscrire à 24.152 (vingt-quatre mille cent cinquante-deux) nouvelles parts sociales, et les libérer intégralement par renonciation définitive et irrévocable de la créance certaine et liquide, existant à son profit et à charge de la Société, Insight-Studio M III prédésignée, et en annulation de cette même créance envers Insight Venture Partners (Cayman) VI, L.P. pour un montant de EUR 24.152 (vingt-quatre mille cent cinquante-deux Euro).

La justification de l'existence et le montant de la dite créance et de la renonciation ont été rapportées au notaire instrumentant par un certificat de reconnaissance de dette signé par le gérant de la Société, Insight-Studio M III S.à r.l. ainsi que par la déclaration de renonciation signée par le souscripteur.

Intervention des gérants

Est alors intervenu le gérant de Insight-Studio M III S.à r.l., ici représenté en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de sa responsabilité, légalement engagé en sa qualité de gérant de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, il marque expressément son accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirme la validité de la souscription et libération.

Troisième résolution:

Ainsi qu'il résulte de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 36.652 (trente-six mille six cent cinquante-deux Euro) représenté par 36.652 (trente-six mille six cent cinquante-deux) parts sociales de EUR 1 (un Euro) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa contribution, s'élève à environ deux mille cent Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: H. JANSSEN, F. ESTEVES, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 avril 2010. Relation: LAC/2010/16363. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 27 avril 2010.

Référence de publication: 2010063876/151.

(100062687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

Everlux Maritima S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 34.859.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EVERLUX MARITIMA S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010058382/11.

(100072490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Furet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 139.096.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010058388/10.

(100072438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Gekoq S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 126.593.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010058389/10.

(100072439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Innova RS Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 139.627.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010058399/11.

(100072410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Symbio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.148.736,90.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 148.215.

Extrait de la résolution prise par les associés de la Société en date du 9 avril 2010

En date du 9 avril 2010, les associés de la Société ont pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Michael KIDD, né le 18 avril 1960 à Basingstoke, Royaume-Uni, ayant comme adresse: 28, rue Puert, L-5433 Niederdonven, en tant que nouveau gérant de catégorie C de la Société avec effet au 15 avril 2010 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Vesa WALLDEN, gérant de catégorie A
- Mika HEIKINHEIMO, gérant de catégorie A
- David LEE, gérant de catégorie B
- Jacob HSU, gérant de catégorie B
- Michael KIDD, gérant de catégorie C

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2010.

Symbio SARL

Signature

Référence de publication: 2010064734/23.

(100062779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

Koremar, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 38.842.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KOREMAR

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010058405/11.

(100072472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Lemar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 124.138.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26.05.2010.
Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A.
Luxembourg

Référence de publication: 2010058407/12.

(100072560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Losad Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 113.487.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010058408/10.

(100072440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Tailored Service Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 106.650.

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire en date du 04/05/2010 que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont prolongés et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire en 2016 à savoir:

- Monsieur WALLENBORN Laurent, administrateur, demeurant professionnellement à L-6492 Echternach, 2, Rue Thoull;
- Monsieur KOS Gernot, administrateur, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg;
- Monsieur HELLERS Thierry, administrateur, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg;
- Monsieur BECKER Robert, commissaire aux comptes, demeurant professionnellement à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/05/2010.
G.T. Experts Comptables S.à.r.l.
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010064740/21.

(100062672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

Medor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 109.119.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010058416/10.

(100072403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

MRC Development Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.636.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MRC DEVELOPMENT COMPANY S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010058419/11.

(100072496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Orsay Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 87.958.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010058421/10.

(100072441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Parcom Ullyses 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.312.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 132.667.

Le bilan de la société au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010058422/13.

(100072412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Tridelta Heal Beteiligungsgesellschaft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 46.649.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2010058452/10.

(100072405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Sal. Oppenheim jr. & Cie KGaA, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 42.697.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2009 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 25. Mai 2010.

in Vertretung von Sal. Oppenheim jr. & Cie KGaA, Zweiniederlassung Luxemburg

Max Kremer

Référence de publication: 2010058428/13.

(100072552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Eni Pakistan (M) Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 12.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 85.539.

In the year two thousand ten, on the fifteenth day of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of ENI Pakistan (M) Limited, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 85.539 (the Company). The Company has been incorporated on December 27, 2001 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations n° 670 dated April 30, 2002. The articles of association have been amended for the last time on November 13, 2003, pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations n° 1374 dated December 30, 2003.

There appeared:

ENI Oil Holdings B.V., a company organised and existing under the laws of The Netherlands, with its registered office at Strawinskylaan 1725, 1077 XX Amsterdam, The Netherlands registered with the chamber of commerce of Amsterdam under number 34108494 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Armony Allamanno, Maître en Droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on April 9, 2010,

which proxy, after having been signed *in* varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Amendment of article 3 of the articles of association of the Company (the Articles).

2. Amendment of article 23 of the Articles

3. Amendment of article 36 of the Articles

4. Amendment of article 42 of the Articles.

5. Amendment of article 43 of the Articles.

6. Amendment of article 45 of the Articles.

7. Amendment of article 49 of the Articles.

8. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 3 of the Articles so that it reads henceforth as follows:

"Name

3. The Company's name is Eni Pakistan (M) Limited.

The Company's name may also be written either (a) in capital letters or (b) in lower case letters."

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 23 of the Articles so that it reads henceforth as follows:

"23. The Chairman of the Board and/or any Manager may call General Meetings of Shareholders and, on the requisition of the Shareholders pursuant to the provisions of the Act, shall forthwith proceed to convene an Extraordinary General Meeting for a date not later than seven weeks after receipt of the requisition."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 36 paragraph 3 of the Articles and to add a paragraph 4 so that it reads henceforth as follows:

"The Managers shall hold office for a term of three financial years and their mandate shall expire at the Annual General Meeting of Shareholders approving the Financial Statements of the third financial year provided that the Board shall remain in office in all events until the appointment of the new Board is effective. Managers may be re-elected.

In the event a Manager resigns or is removed during his term of office and a new Manager is appointed in his place, the term of office of the newly appointed Manager shall expire at the moment in time the term of office of his predecessor should have ended."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 42 of the Articles so that it reads henceforth as follows:

"Delegation of managers' powers

42. The Board shall have the power to represent the Company.

The Board of Managers shall appoint one of its members as Chairman of the Board. The Board may at any time remove him from that office. The Chairman shall preside the Board of Managers meeting. If he is not present in Luxembourg or if he is not present within fifteen minutes after the time appointed for the meeting, the Managers present may appoint one of their members to be Chairman of that meeting.

The Board may grant one or more of its members a general or limited power to represent the Company. Such members (if any) may have the title under the articles of association of "Managing Member".

The Board may also delegate to any Manager or any other executive officer powers as it may consider desirable to be exercised by him. Any such delegation may be made subject to any conditions the Board may impose, and may be revoked or altered by the Board.

The Board of Managers may, by power of attorney or otherwise, appoint any person to be the Agent of the Company for such purposes and on such conditions as they determine, including authority for the Agent to delegate all or any of his powers."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to add a new paragraph to article 43 of the Articles so that it reads henceforth as follows:

"Appointment and removal of managers

43. A Manager may be appointed and removed from office at any time (ad nutum) by a resolution of the sole Shareholder or pursuant to a resolution of the General Meeting of Shareholders.

In the event the majority of Managers resigns from office, the term of office of the entire Board shall expire and a General Meeting of Shareholders shall be promptly convened to appoint a new Board."

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 45 paragraph 3 of the Articles so that it reads henceforth as follows:

"The Board of Managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of the Chairman by notice, at the place indicated in the convening notice. It shall meet in the Company's registered office or elsewhere in the European Union."

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 49 of the Articles so that it reads henceforth as follows:

"49. The Annual General Meeting of Shareholders shall appoint a chartered accountant or an equivalent expert as auditor to examine the annual accounts and report, prepared by the Board in accordance with the provisions of the Act. The appointment of the auditor may be revoked at any time by the General Meeting of Shareholders. The auditor shall report on his examination to the Board and to the General Meeting of Shareholders and shall issue a certificate containing the results thereof."

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,300.- (mille trois cents euros).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quinzième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de ENI Pakistan (M) Limited, une société à responsabilité limitée luxembourgeoise avec siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.539 (la Société). La Société a été constituée le 27 décembre 2001 suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 670 du 30 avril, 2002. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 13 novembre 2003 par un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1374 du 30 décembre 2003.

A comparu:

ENI Oil Holdings B.V., une société organisée et régie par le droit des Pays-Bas, ayant son siège social à Strawinskylaan 1725, 1077 XX Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès de la chambre de commerce d'Amsterdam sous le numéro 34108494 (l'Associé Unique),

ici représentée par Armony Allamanno, Maître en Droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 avril 2010,

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui auprès de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Modification de l'article 3 des statuts de la Société (les Statuts).
2. Modification de l'article 23 des Statuts.
3. Modification de l'article 36 des Statuts.
4. Modification de l'article 42 des Statuts.
5. Modification de l'article 43 des Statuts.
6. Modification de l'article 45 des Statuts.
7. Modification de l'article 49 des Statuts.
8. Divers.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 3 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"Nom

3. Le nom de la Société est Eni Pakistan (M) Limited.

Le nom de la Société peut être écrit soit (a) en lettres majuscules ou soit (b) en lettres minuscules."

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 23 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"23. Le Président du Conseil et/ou n'importe quel Gérant peuvent convoquer les Assemblées Générales des Associés et, à la demande formelle des Associés conformément aux dispositions de la Loi, doivent convoquer immédiatement une Assemblée Générale Extraordinaire devant se réunir au plus tard sept semaines après réception de ladite demande."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 36 paragraphe 3 des Statuts et d'y inclure un paragraphe 4 de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

"Les Gérants devront remplir leurs fonctions pendant une durée de trois exercices sociaux et leur mandat ne viendra à expiration que lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Associés pour l'approbation des Comptes Sociaux du troisième exercice social étant entendu que le Conseil devra rester en fonction dans tous les cas jusqu'à ce que la nomination d'un nouveau Conseil entre en vigueur. Les Gérants sont rééligibles.

Dans l'hypothèse où un Gérant démissionnait ou était révoqué pendant la durée de son mandat et qu'un nouveau Gérant était nommé à sa place, la durée du mandat du Gérant nouvellement nommé viendrait à expiration au moment où la durée du mandat de son prédécesseur aurait pris fin."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 42 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"Délégation de pouvoirs des gérants

42. Le Conseil a le pouvoir de représenter la Société.

Le Conseil de Gérance peut nommer l'un de ses membres comme Président du Conseil. Le Conseil peut révoquer le Président à tout moment. Le Président préside les réunions du Conseil de Gérance. S'il n'est pas présent à Luxembourg ou s'il n'est pas présent dans le quart d'heure suivant l'heure fixée pour la tenue de la réunion, les Gérants présents nommeront l'un des leurs comme Président de cette réunion.

Le Conseil peut octroyer à un ou plusieurs de ses membres un pouvoir général ou un pouvoir limité pour représenter la Société. Ces membres (le cas échéant) pourront porter le titre de "Membre Gérant", selon les statuts.

Le Conseil pourra également déléguer les pouvoirs qu'il considère utiles à tout Gérant ou à tout autre chargé de fonctions exécutives. Une telle délégation peut être soumise aux conditions déterminées par le Conseil, et peut être révoquée ou modifiée par le Conseil.

Le Conseil de Gérance peut, par procuration ou autrement, nommer toute personne comme Représentant de la Société pour les fins et aux conditions telles que déterminées par le Conseil, incluant la possibilité pour le Représentant de déléguer tout ou partie de ses pouvoirs."

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'ajouter un nouveau paragraphe à l'article 43 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"Nomination et révocation des gérants

43. Un Gérant peut être nommé et révoqué à tout moment (ad nutum) par une décision de L'Associé unique ou de l'Assemblée Générale des Associés.

Dans l'hypothèse où la majorité des Gérants démissionnait, la durée du mandat de l'ensemble du Conseil viendrait à expirer et une Assemblée Générale des Associés serait convoquée sans délai en vue de la nomination d'un nouveau Conseil."

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 45 paragraphe 3 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou suivant convocation du Président, au lieu indiqué dans la convocation. Le Conseil se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans l'Union Européenne."

Septième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 49 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"49. L'Assemblée Générale Annuelle des Associés nomme un expert-comptable ou un professionnel équivalent comme commissaire pour examiner les comptes annuels et rapport annuel, préparés par le Conseil conformément aux dispositions de la Loi. Le commissaire peut être révoqué à tout moment par l'Assemblée Générale des Associés. Le commissaire soumet son examen au Conseil et à l'Assemblée Générale des Associés et émet un certificat contenant ses conclusions."

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à EUR 1.300.- (mille trois cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française, à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec nous, notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. ALLAMANNO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 avril 2010. Relation: LAC/2010/17384. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 3 mai 2010.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010064528/203.

(100062333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

Schrader Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 102.500,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 111.624.

Le bilan et l'annexe au 16 mars 2010 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2010058432/17.

(100072426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

First LHF Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.037.150,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 152.431.

In the year two thousand and ten, on the nineteenth day of May,

Before Maître Lecuit, notary residing in Mersch.

THERE APPEARED:

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of First LHF Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at Z.I. Bourmicht, 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152.431 (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on March 26th, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation of the Company (the Articles) have not been amended,

AIG Asian Real Estate Partners II, L.P., a company organized and incorporated under the laws of England and Wales, with its principal place of business at 599 Lexington Avenue, 24th Floor, New York, New York 10022

AIG Asian Real Estate Partners II (Cayman), L.P., a company organized and incorporated under the laws of the Cayman Islands, with its principal place of business at 599 Lexington, 24th Floor, Avenue, New York, New York 10022

AIG Asian Real Estate Partners II (USD), L.P., a company organized and incorporated under the laws of the State of Delaware, with its principal place of business at 599 Lexington Avenue, 24th Floor, New York, New York

Represented by Marion Géniaux, with professional address in Luxembourg by virtue of proxies given on May 17th, 2010,

the said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record that:

I. the all the share quotas in the share capital of the Company are represented;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of two million nineteen thousand one hundred and fifty United States Dollars (USD 2,019,150) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of eighteen thousand United States Dollars (USD 18,000) to an amount of two million thirty-seven thousand one hundred and fifty United States Dollars (USD 2,037,150) by the issuance of eighty thousand seven hundred and sixty six new share quotas having a nominal value of twenty five United States Dollars (USD 25.-) each, having the same rights as the existing share quotas;

2. Subscription and payment of the share capital increase mentioned under item 1;

3. Amendment of article 5.1 of the Articles in order to reflect the above changes;

4. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes.

III. the general meeting of the shareholders hereby unanimously resolves:

First resolution

The general meeting of the shareholders resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two million nineteen thousand one hundred and fifty United States Dollars (USD 2,019,150) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of eighteen thousand United States Dollars (USD 18,000) to an amount of two million thirty-seven thousand one hundred and fifty United States Dollars (USD 2,037,150) by the issuance of eighty thousand seven hundred and sixty six new share quotas having a nominal value of twenty five United States Dollars (USD 25.-) each, having the same rights as the existing share quotas.

Subscription and Payment

The general meeting of the shareholders declares subscribing to the new shares as follows:

Subscriber	Number of shares	Payment (USD)
AIG Asian Real Estate Partners II, L.P.	42,806	1,070,150
AIG Asian Real Estate Partners II (Cayman), L.P.	5,654	141,350
AIG Asian Real Estate Partners II (USD), L.P.	32,306	807,650
Total:	80,766	2,019,150

and to pay them up by payment in cash so that the amount of two million nineteen thousand one hundred and fifty United States Dollars (USD 2,019,150) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The general meeting of the shareholders resolves to amend the article 5.1 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall read as follows:

“ **5.1.** The Company’s corporate capital is fixed at two million thirty-seven thousand one hundred and fifty United States Dollars (USD 2,037,150) represented by eighty-one thousand four hundred and eighty-six (81,486) shares in registered form with a par value of twenty-five United States Dollars (USD 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.”

Third resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand five hundred Euro (EUR 2,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

ONT COMPARU:

pour une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) des associés de First LHF Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Z.I. Bourmicht, 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCS) sous le numéro B 152.431 (la Société), constituée suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, le 26 mars 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) n’ont jamais été modifiés,

AIG Asian Real Estate Partners II, L.P., une société de droit du Royaume Uni, ayant son siège social à 599 Lexington Avenue, 24th Floor, New York, New York 10022

AIG Asian Real Estate Partners II (Cayman), L.P., une société de droit des Iles Cayman, ayant son siège social à 599 Lexington Avenue, 24th Floor, New York, New York 10022

AIG Asian Real Estate Partners II (USD), L.P., une société de droit de l’Etat du Delaware, ayant son siège social à 599 Lexington Avenue, 24th Floor, New York, New York 10022

représentée par Marion Géniaux, avec résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu de procurations données le 17 mai 2010,

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

- I. l'intégralité du capital social de la Société est représentée;
- II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux millions dix neuf mille cent cinquante Dollars américains (USD 2.019.150,-) pour le porter de son montant actuel de dix huit mille Dollars américains (USD 18.000,-) à un montant de deux millions trente-sept mille cent cinquante Dollars américains (USD 2.037.150,-), par l'émission de quatre-vingt mille sept cent soixante-six (80.766) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Dollars américains (USD 25,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes;

2. Souscription et paiement de l'augmentation de capital mentionnée au point 1.
3. Modification de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus;
4. Modification des livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus.

III. L'assemblée générale des actionnaires a pris unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux millions dix neuf mille cent cinquante Dollars américains (USD 2.019.150,-) pour le porter de son montant actuel de dix huit mille Dollars américains (USD 18.000) à un montant de deux millions trente sept mille cent cinquante Dollars américains (USD 2.037.150,-), par l'émission de quatre-vingt mille sept cent soixante-six (80.766) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Dollars américains (USD 25,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

Souscription et Paiement

Les associés déclarent souscrire aux nouvelles parts sociales de la façon suivante:

Souscripteur	Nombre d'actions	Paiement (USD)
AIG Asian Real Estate Partners II, L.P.	42.806	1.070.150
AIG Asian Real Estate Partners II (Cayman), L.P.	5.654	141.350
AIG Asian Real Estate Partners II (USD), L.P.	32.306	807.650
Total:	80.766	2.019.150

par un apport en numéraire s'élevant à deux millions dix neuf mille cent cinquante Dollars américains (USD 2.019.150,-) immédiatement à la disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à deux millions trente sept mille cent cinquante Dollars américains (USD 2.037.150,-), représenté par quatre-vingt un mille quatre cent quatre-vingt six (81.486) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq Dollars américains (USD 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Troisième résolution

les associés décident de modifier les livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève à environ deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. GENIAUX, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 20 mai 2010. Relation: MER/2010/910. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 27 mai 2010.

Référence de publication: 2010059720/145.

(100073824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

Tomkins American Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 102.500,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 86.645.

Le bilan et l'annexe au 4 avril 2010 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2010058443/17.

(100072427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Tomkins Automotive Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 115.665.

Le bilan et l'annexe au 4 avril 2010 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2010058444/17.

(100072428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Tomkins Overseas Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 86.642.

Le bilan et l'annexe au 4 avril 2010 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2010058448/17.

(100072432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Artesan S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 1.337.500,00.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 134.073.

In the year two thousand and ten, on the twelfth day of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Resolution London W1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 75,000.- (seventy-five thousand Euros), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 136.566 (the "Sole Shareholder"),

represented by Annick Braquet, with professional in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the attorney-in-fact and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder holds 10,700 (ten thousand seven hundred) shares representing the entire share capital of Artesan S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 134.073 (the "Company"), constituted by a deed of the undersigned notary, on November 29, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 12 of January 4, 2008. The articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of the undersigned notary, on April 16, 2010, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

The Sole Shareholder, through its attorney-in-fact, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. The Sole Shareholder is the owner of all the shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five Euros) each, representing the entire share capital of the Company, and the Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with Article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

II. The Sole Shareholder wishes to take resolutions on the following items:

1. Waiver of convening notices;
2. Transfer of the registered office of the Company from 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg;
3. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company to reflect the above transfer of registered office; and
4. Miscellaneous.

III. After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

Representing the entire share capital of the Company, the Sole Shareholder waives the convening notices, considers itself as duly convened and declares to have full knowledge of the purpose of the present resolutions which was communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

“ **Art. 5.** The registered office is established in the municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of all its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.”

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,200.-

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, the said attorney-in-fact signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the attorney-in-fact of the Sole Shareholder and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le douze mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Resolution London W1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.566 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration paraphée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

L'Associé Unique détient 10.700 (dix mille sept cent) parts sociales représentant l'entièreté du capital social d'Artesan S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.073 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 novembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2413 du 11 décembre 2009. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 16 avril 2010, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

L'Associé Unique, à travers son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique est le seul propriétaire de toutes les parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125.- (cent vingt cinq Euros) chacune, représentant l'entièreté du capital social de la Société et l'Associé Unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

II. L'Associé Unique souhaite prendre les résolutions portant sur les points suivants:

1. Renonciation des convocations;

2. Transfert du siège social de la Société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg;

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société en vue de refléter le transfert de siège social susvisé; et

4. Divers.

III. Après que ce qui précède ait été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Représentant l'entièreté du capital social de la Société, l'Associé Unique renonce aux convocations, se considérant dûment convoqué et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour des présentes résolutions, lequel lui a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui doivent être mis à sa charge, s'élève à environ EUR 1.200,-.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture du document faite au mandataire de l'Associé Unique, ledit mandataire a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande du mandataire de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande du mandataire de l'Associé Unique et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 mai 2010. Relation: LAC/2010/22230. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 mai 2010.

Référence de publication: 2010059689/128.

(100074308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

Tomkins Engineering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 115.660.

Le bilan et l'annexe au 4 avril 2010 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2010058445/17.

(100072429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Emerald First Layer "G" S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 101.822.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010063202/9.

(100062051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

Tomkins Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 102.555.

Le bilan et l'annexe au 4 avril 2010 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

ATOZ SA
Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff
L-1736 Sennigerberg
Signature

Référence de publication: 2010058446/17.

(100072430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Tomkins Investments Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 115.563.

Le bilan et l'annexe au 4 avril 2010 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

ATOZ SA
Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff
L-1736 Sennigerberg
Signature

Référence de publication: 2010058447/17.

(100072431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Sacramento S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.092.

EXTRAIT

En date du 1^{er} avril 2010, la société anonyme ECOREAL S.A. a cédé 250 parts sociales de la société à responsabilité limitée SACRAMENTO S.à r.l. à M. Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Situation après la cession:

Nom de l'actionnaire	nombre de parts détenues
M. Philippe TOUSSAINT	250
Total	250

Luxembourg, le 4 mai 2010.

Pour avis sincère et conforme
Pour SACRAMENTO S.à r.l.

Référence de publication: 2010064735/20.

(100062100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

Tomkins Overseas Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 86.643.

Le bilan et l'annexe au 4 avril 2010 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.
ATOZ SA
Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff
L-1736 Sennigerberg
Signature

Référence de publication: 2010058449/17.

(100072433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Compagnie Européenne de Bureautique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 101.160.

L'an deux mille dix, le dix mai.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «COMPAGNIE EUROPEENNE DE BUREAUTIQUE S.A.», ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B numéro 101160, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, alors de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 28 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 815 du 9 août 2004 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire, alors de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 20 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1287 du 15 décembre 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BARET, demeurant à F-YUTZ.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Abdelmajid BARKOUKOU, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Changement de l'objet social de la société et adaptation conséquente de l'article 4 comme suit: « La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger d'effectuer l'achat, la vente, l'import, l'export et la location de tous biens et matériels bureautiques.

La société a également pour objet, l'achat, la vente, l'import, l'export et la location de tous équipements et mobiliers urbains destinés aux collectivités et aux particuliers.

Elle peut faire toutes les opérations civiles, commerciales, mobilières ou immobilières, industrielles ou financières se rapportant directement ou indirectement en tout ou en partie à l'une ou l'autre branche de son objet social ou de nature à en développer ou faciliter la réalisation.

Elle peut s'intéresser par voie de fusion, de souscription, de participation financière, ou autrement dans toutes les sociétés existantes ou à créer tant au Luxembourg qu'à l'étranger dont l'objet serait analogue au sien.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations respectivement les copies certifiées conformes des procurations générales des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur le point porté à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société et d'adapter l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger d'effectuer l'achat, la vente, l'import, l'export et la location de tous biens et matériels bureautiques.

La société a également pour objet, l'achat, la vente, l'import, l'export et la location de tous équipements et mobiliers urbains destinés aux collectivités et aux particuliers.

Elle peut faire toutes les opérations civiles, commerciales, mobilières ou immobilières, industrielles ou financières se rapportant directement ou indirectement en tout ou en partie à l'une ou l'autre branche de son objet social ou de nature à en développer ou faciliter la réalisation.

Elle peut s'intéresser par voie de fusion, de souscription, de participation financière, ou autrement dans toutes les sociétés

existantes ou à créer tant au Luxembourg qu'à l'étranger dont l'objet serait analogue au sien.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à HUIT CENTS EUROS (€ 800,00).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. BARET, A. BARKOUKOU, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 18 mai 2010. Relation: MER / 2010 / 882. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 25 mai 2010.

Référence de publication: 2010058481/71.

(100072400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

SOGEROUTE, société générale de génie civil, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 11.781.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B. P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010063273/12.

(100061379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

H.I.G. Europe - France III S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. H.I.G. Luxembourg Holdings Three S.à r.l.).

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 140.649.

In the year two thousand and ten, on the tenth of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting (the "Meeting") of the sole shareholder of "H.I.G. Luxembourg Holdings Three S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, with its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B under the number 140.649 (the "Company"). The Company has been incorporated by deed enacted on the eighteenth of July two thousand and eight, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, number 2065 of August 26, 2008. Since the incorporation of the Company, no amendment to its articles of association has been realised.

There appeared:

"H.I.G. Luxembourg Holdings Five S.à r.l.", a limited company incorporated under the law of Grand Duchy of Luxembourg having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (the "sole Shareholder")

here represented

by Mr Regis Galiotto, cleric de Notaire, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

A copy of said proxy, having deed signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, through his representative, declared and requested the notary to state that:

I.- The sole Shareholder present or represented and the number of shares held by him is shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxy and registered with the minutes.

II.- It appears from the proxy, the 500 (five hundred) Ordinary Shares, with a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, representing the whole share capital of the Company amounting to EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred Euro), are represented at the Meeting, which is consequently duly constituted and may validly debate and take the resolutions on the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Change of the Company's name into "H.I.G. Europe – France III S.à r.l.", and consequential amendment of Article 2 of the articles of incorporation of the Company

2.- Transfer of the registered office of the Company from 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg to 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen and consequential amendment of Article 4 paragraph one of the article of incorporation of the Company

IV.- The sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole Shareholder resolves to change the Company's name into "H.I.G. Europe – France III S.à r.l."

As a result of the above, the sole Shareholder also resolves to amend Article 2 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 2.** The Company's name is H.I.G. Europe – France III S.à r.l.”

Second resolution

The sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg to 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

As a result of the above, the sole Shareholder also resolves to amend paragraph one of the Article four of the Article of Incorporation, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 4. paragraph 1.** The Company has its registered office in Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg.”

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charges to the Company as a result of the present deed is evaluated at one thousand three hundred Euros (1,300.-EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix mai.

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire résident à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l' "Assemblée") de l'associé unique de "H.I.G. Luxembourg Holdings Three S.à r.l.", une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 140.649 (la "Société"). La Société a été constituée suivant acte du 18 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2065 du 26 août 2008. Depuis la constitution de la Société, ces statuts n'ont fait l'objet d'aucun amendement.

A comparu:

"H.I.G. Luxembourg Holdings Five S.à r.l.", une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (l' "Associé unique")

Représentée ici

par Mr Regis Galiotto, clerc de Notaire, résident à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'Associé unique présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que la procuration, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il ressort de la procuration que les 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires, de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social s'élevant à EUR 12,500 (douze mille cinq cents) sont représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1.- Modification de la dénomination sociale de la Société, devenant "H.I.G. Europe France III S.à r.l." et modification y afférente de l'Article 2 des statuts de la Société

2.- Transfert du siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen et modification y afférente de l'Article 4, paragraphe 1 des statuts de la Société

IV.- Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la Société, devenant "H.I.G. Europe – France III S.à r.l.". Afin de mettre les statuts en concordance avec cette résolution, l'Assemblée décide de modifier l'Article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante: "Article deux – La dénomination de la société est H.I.G. Europe – France III S.à r.l. "

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

Afin de mettre les statuts en concordance avec cette résolution, l'Assemblée décide de modifier l'article 4, paragraphe 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 4. Paragraphe 1.** Le siège social est établi à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.”

Frais

L'intégralité des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou dont elle est responsable en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille trois cents Euros (1.300.- EUR).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 17 mai 2010. Relation: LAC/2010/21623. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 19 mai 2010.

Référence de publication: 2010058499/111.

(100072532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Diamond Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 105.879.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010063204/9.

(100061629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.